

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES MASTER 1 DROIT PRIVE – DROIT PRIVE A DISTANCE Année 2026-2027			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
MATIERES ANNUALISEES			
Anglais	20 H	6	Écrit ou Oral
Procédures collectives	30 H	6	Écrit ou Oral
Régime matrimoniaux	30 H	6	Écrit ou Oral
Concurrence	30 H	6	Écrit ou Oral
Droit du travail	30 H	6	Écrit ou Oral
Droit pénal spécial	30 H	6	Écrit ou Oral
Procédures civiles d'exécution	30H	6	Écrit ou Oral
Successions	30 H	6	Écrit ou Oral
Financement des entreprises	30 H	6	Écrit ou Oral
Histoire du droit privé	30H	6	Écrit ou Oral
Immobilier	30H	6	Écrit ou Oral
Commerce international	30H	6	Écrit ou Oral
Procédure pénale européenne et internationale	30H	6	Écrit ou Oral
Droit international privé	30H	6	Écrit ou Oral
Sûretés	30H	6	Écrit ou Oral
Assurances	30H	6	Écrit ou oral
Fiscalité du patrimoine privé entrepreneurial	30H	6	Écrit ou Oral
TOTAL Annuel	500 H		

Tout·e étudiant·e n'ayant pas validé une unité d'enseignement à l'issue de la première session est automatiquement inscrit·e à la seconde session. Dans ce cadre, la note obtenue lors de la seconde session se substitue intégralement à celle de la première session et seule cette note est prise en compte pour l'appréciation finale de l'année universitaire. L'absence non justifiée à une épreuve de seconde session entraîne une défaillance définitive à l'unité d'enseignement concernée.

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l'année universitaire 2026-2027 »